

**Casser le thermomètre
n'a jamais fait
baisser la température !**

Déposé le 24/04/2023

CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Agenda

1er mai

Journée internationale
des travailleuses et des travailleurs

08 mai

Journée de commémoration

16 mai

Assemblée Générale de l'IHS à Montreuil

24 et 25 mai

Forum de l'automobile à Montreuil

24 et 25 mai

Conférence Régionale à Hauteville sur mer (Manche)

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier

N° commission paritaire : 1127 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr



1^{er} mai Inscrivons ce 1^{er} mai 2023 dans l'Histoire sociale du pays



Ce 1^{er} Mai s'annonce historique, unitaire et populaire pour le retrait de la réforme des retraites.

Dans le Calvados

- 10H30 place Saint-Pierre à CAEN
- 8H30, stand des luttes place Saint-Patrice à BAYEUX (avant de se rendre à la manifestation de Caen)
- 10H00 place François Mitterrand à LISIEUX
- 10h00 place Belle Croix à FALAISE
- 10h30 porte Horloge à VIRE

Rappel

On a l'habitude d'attribuer l'origine du 1^{er} mai aux événements de Chicago où en 1886 la grève des ouvriers américains pour la journée de huit heures s'est terminée dans un bain de sang. Pour autant, le mouvement ouvrier français occupe une place importante dans l'histoire de cette date.

Les premières manifestations du 1^{er} mai eurent lieu en 1890. D'emblée la dimension internationale des mobilisations est au rendez-vous et dès cette époque, la bourgeoisie dénonce les fauteurs de troubles, voire les agents de l'étranger. La rigueur ouvrière déjoue toutes les provocations et les manifestations sont largement suivies. L'objectif central reste la journée de huit heures, mais d'autres thèmes revendicatifs émergent selon les contextes nationaux. Quoi qu'il en soit, le caractère universel et la force des mobilisations donnent un retentissement considérable à cet événement.

En 1891, le deuxième 1^{er} mai a été tragiquement endeuillé par ce qui s'est passé à Fourmies où la troupe a tiré sur la foule, faisant dix morts et plusieurs dizaines de blessés. L'indignation provoquée par ce massacre traverse aussitôt le pays et dépasse les frontières. Sans nul doute, ce drame a contribué à donner à cette journée une nouvelle dimension de lutte, de solidarité et de générosité ouvrières.

Depuis tout un tas d'opposants cherchent à vider le 1^{er} mai de sa substance révolutionnaire. Ce fut notamment le cas en 1941 où pendant l'occupation allemande, les responsables de l'État français décident, les 12 et 24 avril 1941, à l'image de ce qui a été pratiqué dans l'Allemagne nazie ou en Espagne franquiste, d'institutionnaliser le 1^{er} mai pour en subvertir le sens originel. C'est aussi celui du Front National qui depuis 1988 s'en est emparé, plaçant Jeanne d'Arc au cœur de ses célébrations.

En France, quelques 1^{er} mai ont marqué l'histoire comme celui de 1936 où des arrêts massifs du travail et de puissantes manifestations annoncent les grèves généralisées et les occupations d'usines qui vont suivre. On se souvient également du 1^{er} mai 2002 marqué par la marée humaine défilant dans les rues dans l'ensemble du pays suite de la qualification de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle.



8 mai Cérémonie commémorative

A 11 heures Avenue Guynemer à Caen stèle des fusillés (devant la clinique du parc)

L'Union départementale CGT, son secrétaire général, invitent les militants et syndiqués à prendre part aux célébrations du 78^{ème} anniversaire de la capitulation nazie et la victoire des forces alliées sur le fascisme et la barbarie.

Ce sera l'occasion de rendre hommage à ces femmes et à ces hommes engagés dans la résistance.

Syndicalistes de la CGT, communistes, progressistes, fusillés. Ils sont morts pour libérer la France.

Se souvenir, c'est être aujourd'hui à la hauteur de leur combat. Ils étaient animés par un idéal de liberté et de justice sociale. **« SOYONS DIGNES DE NOS CAMARADES ! »**



Fermeture annoncée de TOKHEIM à GRETHEVILLE.

La CGT adresse un communiqué à la presse !

La CGT apprend avec colère l'annonce du projet de fermeture de l'établissement Tokheim Sofitam Applications à Gretheville (14). Ce site appartenait depuis 1996 (1) au groupe américain Tokheim Corporation, fabricant historique de pompes à essence et systèmes de gestion de station-service. C'était l'une des cinq usines du groupe. En 2003, suite à la faillite de la maison-mère américaine basée près de Chicago, les opérations européennes et africaines avaient été reprises par des investisseurs financiers. En 2012, même le FSI (2) avait investi dans le groupe pour « protéger un savoir-faire français dans les mesureurs [de pompes à essence] ». Cela n'avait pas empêché le fonds étatique et les actionnaires financiers de vendre le groupe en morceaux fin 2015, scindant l'entreprise en deux : l'ingénierie et la production (Tokheim Sofitam Applications) ont été reprises par le groupe Dover et la partie installation et services (Tokheim Services Group) par les dirigeants. Le site de Gretheville abritait ainsi les deux entités et le groupe Dover avait cessé toute production dans l'usine. La casse était déjà en cours.

Aujourd'hui, le géant américain Dover a décidé de fermer son établissement de Gretheville en laissant sur le carreau 48 salariés. Rien ne justifie cette casse industrielle : c'est bien le choix du capital de privilégier la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement, de la recherche et du développement.

C'est encore un mauvais coup porté au bassin d'emploi caennais et nous portons de vives inquiétudes quant à la pérennité même de l'ensemble du site.

La CGT sera toujours du côté des salarié.es, de l'emploi et du développement industriel.

(1) Fondée en 1954, l'usine EIN (Équipement Industriel Normand) de Gretheville a été acquise en 1990 par la Compagnie générale des Eaux et a pris le nom de Sofitam. En 1996, Sofitam a été reprise par Tokheim Corporation pour devenir Tokheim Sofitam Applications.

(2) FSI : Le fonds stratégique d'investissement, qui était un fonds étatique intégré par la suite à BPI France.

ON EST LA CGT !

EDITO

Allan BERTU
Secrétaire Général
Union Départementale
CGT du Calvados



Pendant que l'Europe s'embrase autour de la vie chère, en France c'est le mouvement contre la réforme des retraites qui enflamme notre pays depuis l'utilisation et le passage en force de la loi par le 49.3, l'état d'esprit combatif n'a jamais fléchi.

La mobilisation se poursuit pour gagner le retrait de cette réforme régressive.

Depuis plus de treize semaines de mobilisations unitaires et de grèves importantes dans le public et massives dans le privé avec des grèves reconductibles dans de multiples secteurs d'activités comme : les transports ferroviaires, fluviaux et aériens, l'énergie, les ports et docks, la métallurgie, les raffineries, la collecte ainsi que le transport et le tri de déchets et bien d'autres contre la réforme des retraites avec le soutien de la population.

Cette lutte s'est inscrite dans la durée pour faire plier le gouvernement et le patronat. Néanmoins, la question de la grève, à remettre au cœur de notre engagement doit être renforcé et appelle à des décisions collectives autour d'un débat serein sur cette question.

Depuis la prise du pouvoir de Macron et du gouvernement E. Borne, nous assistons au mépris des organisations syndicales et de la CGT. L'allocution du Président lundi a prouvé une nouvelle fois de la radicalité de la puissance publique qui refuse de retirer cette loi malgré une détermination des organisations syndicales sans faille et un mouvement historique.

Dans ce contexte de crise démocratique et sociale qui agite notre pays, dû en grande partie à l'attitude du Président Macron qui n'a fait qu'ignorer la démocratie sociale qui rejette majoritairement sa réforme des retraites. **Casser le thermomètre n'a jamais fait baisser la température !**

Quel que soit l'avis du conseil constitutionnel, la promulgation dans la nuit, cette loi ne devra jamais entrer en vigueur. C'est encore possible évidemment.

Je tiens à féliciter les UL et les syndicats pour la réussite de nos actions et manifestations depuis le 19 janvier. Les cortèges CGT sont de loin les plus fournis à Vire, Lisieux, Caen, Falaise, Bayeux, Dives et même Deauville !

Même si nous rencontrons parfois des difficultés, c'est une réalité, la CGT est bien vivante dans la Calvados.

Pour le 1er mai, il va falloir mettre le paquet, tant sur les tournées dans les entreprises et administrations que sur la préparation et la réussite ce qui pourrait devenir une journée historique dans le paysage social du pays !

L'UD va mettre en place une cellule permanente du 21 au 1er mai avec au moins deux membres de la CE par jour disponible pour appeler, contacter l'ensemble de nos syndicats et structures.

Pendant que la période de lutte contre la réforme des retraites occupe en grande partie notre activité et fait dépenser beaucoup d'énergie, la CGT doit mener d'autres combats en parallèle, tels que : l'augmentation des salaires, l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, la réindustrialisation du pays, le développement des services publics, la défense de notre système de santé et de protection sociale, et mener des élections professionnelles dans les entreprises et les négociations de branche.

Élections Professionnelles, il en était question à Stellantis ici dans le département où la CGT redevient représentative avec près de 16% et deux élus CGT sur le site de Cormelles.

C'est le cas aussi dans le médico-social à l'Association des Amis de Jean Bosco ou encore à l'APAJH où nous sommes première organisation !

En proximité, le patronat ne désarme pas et projette de nouvelles attaques contre le monde du travail qui vont nécessiter une réaction CGT.

Chez Tokheim à Grentheville dont la partie R&D est menacée de fermeture, un communiqué commun Fédération de la Métallurgie et UD Calvados a été réalisé et montre l'impérieuse nécessité du lien professions – territoires.

Mais aussi à l'UNA du Calvados où nous devons reprendre aussi les combats au plus près des salariés, qui dénonce avec force une gestion portée sur la rentabilité de la part de la direction de l'entreprise (qui se nomme Amaelles depuis peu)

Nous l'avons vu, c'est bien la grève des DOMIDOM, des VIRIA, des PERVENCHES qui permet de donner confiance aux salariés dans leur capacités d'action. Ne négligeons aucun combat ! Une grève locale, une CGT à l'écoute, et c'est le retour du collectif sur l'individualisme !

Depuis le début de l'année, notre organisation a enregistré près de 30 000 bulletins d'adhésions supplémentaires, dont au moins 140 enregistrés officiellement dans COGITIEL au niveau du Calvados. Cela signifie que nous sommes plutôt près de 160-170 adhésions en comptant les bulletins qui traînent, les adhésions Internet, celles du SELA CGT 14, ou les syndicats qui ne délivrent pas dans l'immédiat les informations à notre logiciel préféré.

Notre meilleure campagne de syndicalisation, c'est la lutte !

Dans tous les domaines qui touchent les travailleuses et travailleurs, la CGT démontre être une organisation utile, audible et efficace, une CGT incontournable et renforcée au service du progrès social.

Parole de Femme



Par Myriam LE ROY PLUNIAN

Les femmes ont été de tout temps défavorisées par rapport aux hommes.

Il n'y a pas encore si longtemps où les femmes françaises devaient rester à la maison pour s'occuper de son entretien et de l'éducation des enfants.

Ce n'est qu'en 1966 qu'elles obtiennent le droit de travailler, sans le consentement de leur mari.

Aujourd'hui, en France, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes est en moyenne de 26 %. Un écart qui au moment du passage à la retraite s'accroît encore et va jusqu'à 40 %.

Ce qu'il leur est reproché ? C'est de mettre au monde des enfants.

Donner la vie, la plus belle chose dans la vie d'une femme mais qui, dans le monde du travail, entraîne les congés maternités et donc des carrières hachées.

Si la nature avait également doté les hommes de la capacité de donner la vie, ces inégalités n'existeraient peut-être pas, quoique !

En allongeant l'âge de départ à la retraite, le gouvernement va augmenter le pourcentage de femmes qui n'atteindront pas la durée de cotisation pour prétendre à une pension complète. Ce qui risque de se traduire par une augmentation du taux de précarité chez les seniors femmes.

Mais avant d'arriver à l'âge de la retraite et pour avoir la capacité de donner la vie, les femmes doivent subir les cycles menstruels même sur leur lieu de travail.

Le droit au congé menstruel a été adopté pour la première fois au Japon en 1947 . Dans l' article 68 du code du travail est notifié que « lorsqu'une femme, qui expérimente des cycles menstruels douloureux et souhaite disposer d'un congé, l'employeur doit respecter sa demande ».

Ce congé n'est généralement pas payé !

En Indonésie, il existe depuis 1948 mais une loi de 2003 a réduit le nombre de jours de 2 à 1 jour par mois que les salariées doivent négocier avec l'employeur car beaucoup préfèrent ignorer la loi .

En Corée du sud, depuis 2001, 1 jour de congé mensuel non payé . Les entreprises qui ne respectent pas cette loi sont passibles d'une amende de 3750 €.

A Taïwan, les salariées ont droit à 1 jour par mois dans la limite de 3 jours par an remboursés comme des demi-journées travaillées. Il reste toutefois possible de bénéficier de plus de congés mais ils sont comptabilisés comme jours de congés maladies normaux.

Le Zambie, premier pays d'Afrique australe à avoir adopté en 2015, une loi accordant 1 jours de congé supplémentaire par mois sans préavis ni certificat médical surnommée « la fête des mères ».

Dernier pays et premier pays de l'union Européenne à avoir adopté la loi du congé menstruel est l'Espagne en janvier 2022 sous condition de règles incapacitantes « liées par exemple » à des pathologies comme l'endométriose. Ce qui est reconnu comme une situation spéciale d'incapacité de travail temporaire.

En France, la loi ne prévoit pas de congé menstruel mais certaines entreprises Françaises (encore trop peu nombreuses) l'ont mise en place. Quant à l'endométriose, elle n'est reconnue en tant qu'affection de longue durée que depuis janvier 2022.

Sans parler des harcèlements sexuels et des propos sexistes qu'elles subissent par leurs collègues ou employeurs masculins, des viols et des propositions de compensations à caractères sexuelles pour l'obtention d'une promotion, **à quand l'égalité entre les hommes et les femmes ?**

Quand la France prendra-t-elle conscience que la vie d'une femme n'est pas une vie de tout repos et adoptera des lois permettant à la femme une vie professionnelle épanouissante et une retraite sereine.

Je terminerai en ayant une pensée solidaire avec les femmes Iraniennes qui se battent depuis 6 mois pour leur liberté et pour les étudiantes qui subissent des empoisonnements au gaz toxique dans plusieurs écoles de l'Iran .

J'ai une pensée pour toutes ces femmes qui souffrent un peu partout dans le monde.

La Sécurité sociale Un peu d'histoire

La sécurité sociale est née en 1945. en donnant aux travailleurs et à leurs familles une sécurité nouvelle pour conjurer l'infortune, elle apparaît bien comme l'héritage le plus profond et le plus durable de la libération.

située à la confluence des combats ouvriers et républicains qui ont traversé tout le 19e siècle et le début du 20e, la sécurité sociale satisfait légitimement une double aspiration à la solidarité des travailleurs et à la justice sociale par la redistribution des revenus.



Sans doute, le besoin de sécurité est aussi ancien que l'humanité elle-même. Et c'est d'abord au sein des familles et des communautés villageoises que se forment les premières protections contre les aléas de la vie.

Les pouvoirs civils ou religieux, qui encadrent les sociétés traditionnelles, puisent également une grande part de leur légitimité dans la « securitas » qu'ils assurent à ceux qu'ils prétendent diriger ou conduire. Des institutions religieuses, notamment, se spécialisent dans l'assistance et la charité et fournissent un remède, certes limité, mais indispensable au soulagement de la pauvreté.

Le monde du travail n'échappe pas à ce besoin de protection. Contre le chômage, la maladie ou les accidents du travail, les « confréries et corporations » puis le « compagnonnage » façonnent, dès le Moyen Âge, les premiers outils de la solidarité.

À la fin du 18e siècle, les premières manifestations de l'industrialisation naissante et l'héritage de la Révolution française bouleversent les équilibres anciens des corporations. S'inspirant de l'héritage des Lumières, certains républicains considèrent que si l'on prend au sérieux les droits de l'homme, la liberté, l'égalité et la fraternité, on ne saurait être indifférent alors au sort du plus grand nombre et aux exigences de la justice sociale. La Déclaration des droits de l'homme de 1793 peut ainsi écrire que « les secours publics sont une dette sacrée » (art. 21)⁽¹⁾ envers les « citoyens malheureux ».

Mais cette proclamation n'a, en réalité, guère de traduction concrète. Plus grave, la loi Le Chapelier (1791) impose une chape d'interdits sur un monde ouvrier en cours de formation. Or, si la pensée libérale est prompt à condamner les anciennes structures d'assistance et de charité, doublement accusées d'encourager la paresse et de favoriser l'accroissement du nombre d'indigents, elle n'apporte aucune réponse précise à la misère des « classes dangereuses ».

Quand la question sociale devient centrale

De son côté, une fraction du patronat déploie, à compter du dernier tiers du xixe siècle, une panoplie d'œuvres sociales (maladie, retraite, sursalaire familial...) afin de fidéliser et de contrôler la main-d'œuvre.

Les républicains ne sont pas dupes du caractère discrétionnaire du paternalisme patronal. Et, de leur côté, les mutuelles ne remplissent qu'imparfaitement leur rôle en ne s'adressant qu'aux seuls ouvriers capables d'être en mesure de « cotiser ».

Face à ces insuffisances, la 3e République peine à élaborer une doctrine conséquente pour traiter la question sociale. Réponse tout à la fois au libéralisme et au socialisme, mais, aussi, à l'emprise catholique, le solidarisme de Léon Bourgeois recherche les moyens d'établir une solidarité de droit, fondée sur un principe d'obligation morale et juridique permettant de dépasser le simple « devoir de charité » pour créer un « droit à l'assistance ».

Finalement, la loi s'en mêle. Dès 1898, un premier texte législatif introduit la notion de responsabilité des employeurs en cas d'accidents du travail et prévoit une obligation de prise en charge par les patrons.

En 1910, les retraites ouvrières et paysannes constituent la première ébauche d'une réponse globale au problème de l'indigence des vieux travailleurs.

Mais, la CGT est très critique et condamne fermement la « retraite pour les morts » et le principe de la cotisation ouvrière assimilée à un vol !

(1) Art. 211 de la constitution de 1793 : *Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.*

Dépasser le "devoir de charité", créer un "droit à l'assistance"

Ainsi, les premières créations en matière de protection sociale seront l'œuvre des ouvriers eux-mêmes. Elles vont prendre la forme de sociétés de secours mutuel. Apparues peu avant la Révolution, elles connaissent un essor important dans la première partie du 19e siècle.

Instruments d'entraide et de solidarité, les mutuelles témoignent déjà d'un certain niveau d'avancée de la conscience sociale et vont devenir le socle de la protection sociale pour près d'un siècle. Si la deuxième industrialisation permet un sensible recul des formes extrêmes de la pauvreté, elle favorise aussi, avec l'essor du salariat qui l'accompagne, une vulnérabilité accrue aux risques (accidents du travail, chômage, maladie, vieillesse, etc.).

Longtemps tenue en lisière, la question sociale devient centrale. Les pouvoirs publics ne peuvent plus l'ignorer, mais peinent à sortir des solutions classiques de la prévoyance.

Ce dispositif est complété à la fin des années 1920 (1928-1930) par les lois sur les Assurances sociales. Elles offrent une assez large protection contre les conséquences de la maladie, de l'invalidité et du décès ainsi qu'une indemnisation pour la maternité et un droit à la retraite. Le financement est assuré par **une cotisation de 8 % sur les salaires, équitablement répartie entre l'employeur et le salarié.**

Malgré d'indéniables avancées, les Assurances sociales souffrent de graves lacunes. D'abord, les conditions d'ouverture des droits sont restrictives : seuls les salariés payés au-dessous d'une certaine somme peuvent bénéficier de la couverture (c'est le système du plafond).



Dans l'ensemble, les prestations sont modestes. Le système de la capitalisation adopté pour les retraites est le plus critiqué. Il a un faible rendement, largement rogné par l'inflation.

Enfin, l'organisation administrative est un enchevêtrement de structures étatiques ou « libres » aux origines variées (mutuelle, patronat voire syndicats...) qui interdit toute lisibilité au système.

Le CNR

Alors que Vichy s'enfonçait dans la collaboration, les voix du refus sont rares et dispersées. Mais la Résistance intérieure peu à peu s'organise.

Dès 1943, celle-ci est en mesure de se doter d'un organe fédérateur, le Conseil national de la résistance qui, quelques mois plus tard, va adopter un Programme.

Connu sous le nom « Les Jours heureux », ce programme d'une dizaine de pages recueillit l'approbation unanime des membres du CNR.

La première partie était un plan d'organisation de la résistance armée et un programme de gouvernement des territoires une fois libérés.

La seconde visait la mise en place d'une « véritable démocratie économique », reposant notamment sur la nationalisation des grands secteurs d'activité, sur la planification ou la mise en œuvre d'un plan complet de sécurité sociale.

Ainsi de nombreuses mesures exprimaient les valeurs de solidarité et d'universalité de la Résistance : des dispositions assurant le droit au travail et au repos, à la sécurité de l'emploi et à « une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours », ou encore la garantie d'un niveau de rémunération assurant à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine.

La "Sécu" échappe au jeu des mécanismes économiques

À la Libération, si l'urgence est d'abord à la reconstruction du pays, les forces politiques issues de la Résistance ont une claire conscience des carences du régime social passé. Il faut désormais bâtir du neuf sur les décombres de la 3e République et de Vichy.

Dans cette perspective, le programme du CNR, adopté en mars 1944, fait figure, à la fois de boussole et de texte de référence en préconisant notamment « un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés ».

Porté par la direction générale des Assurances sociales, placée sous la direction de Pierre Laroque, le plan de Sécurité sociale conjugue innovations et continuité.

D'abord, il reste fondamentalement assurantiel. C'est la cotisation professionnelle assise sur les salaires qui ouvre droit aux prestations. En ce domaine, la Sécurité sociale s'inscrit donc clairement dans la filiation des Assurances sociales. Toutefois, elle se démarque des modèles antérieurs sur au moins trois aspects fondamentaux en partie empruntés au système anglais (plan Beveridge).

Tout d'abord, l'ambition du plan de Sécurité sociale est de couvrir l'ensemble de la population et non plus les seuls salariés. Ensuite, le projet de l'administration vise à regrouper dans une caisse unique les quatre grands risques sociaux que sont la maladie, les retraites, les accidents du travail et la famille.

La Sécurité sociale se veut également un instrument de démocratisation de la société en associant les travailleurs aux responsabilités économiques et sociales.

Enfin, et c'est certainement l'aspect le plus novateur du projet élaboré à la Libération, la Sécurité sociale participe à une **politique de redistribution des revenus échappant au jeu aveugle des mécanismes économiques.**

Telle quelle, cette ambition se heurte à une forte opposition. Le projet de la caisse unique concentre l'essentiel des critiques. La Mutualité et la CFTC sont les plus virulentes, voyant dans le maintien du pluralisme des caisses d'affinités une garantie de liberté.

Le MRP, quant à lui, cible plus volontiers les modalités de représentations des travailleurs dans les conseils d'administration, contestant la mainmise syndicale dans la gestion des caisses.

Ces manœuvres échoueront. Le rapport de la commission réunie pour préparer le plan de Sécurité sociale, et dont le rapporteur est Georges Buisson, secrétaire de la CGT, défend pour l'essentiel les principes portés par la centrale ouvrière. Il est adopté à l'unanimité moins une voix par l'Assemblée consultative provisoire, mais le MRP s'abstient. Cela posé, le gouvernement tient bon sur l'essentiel, et les ordonnances portant création de la Sécurité sociale sont promulguées les 4 et 19 octobre 1945.

La Sécurité sociale est définie comme « la garantie donnée à chaque homme qu'en toute circonstance, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa substance et celle de sa famille dans des conditions décentes ».

Conçue initialement comme un système unique et unifiant destiné à l'ensemble de la population, la Sécurité sociale peine toutefois à prendre en compte les professions indépendantes (commerçants, artisans, professions libérales...) et le monde des travailleurs agricoles lui échappe complètement.

Enfin, les régimes particuliers qui s'appliquent de manière générale aux salariés « à statut » (mines, SNCF, fonctionnaires, etc.) conservent leur autonomie. La législation adoptée est donc un compromis, mais très largement positif. Il faut souligner ici le rôle du ministre du Travail Ambroise Croizat (21 novembre 1945- 4 mai 1947) dans l'édification de l'institution.

Entouré d'éminents collaborateurs (Pierre Laroque, Francis Netter, etc.), il va jouer un rôle décisif dans la mise en place des nouveaux organismes de l'institution.

Sous son impulsion, un immense chantier s'ouvre. Sans réduire aucunement cette action à celle d'un seul homme alors qu'elle mobilisa de nombreux militants, **on ne peut pas ne pas évoquer le rôle joué par Henri Raynaud, secrétaire de la CGT et responsable au sein de la direction confédérale des questions de la Sécurité sociale.**

Dirigeant à la compétence reconnue, disposant d'une grande autorité (il fut l'un des négociateurs, en 1943, de l'accord du Perreux de réunification), il mettra toute son énergie à la réalisation et à la défense de la Sécurité sociale.

Il suscita notamment la création de la Fédération nationale des organismes de sécurité sociale (Fnoss), structure de type fédéral chargée de coordonner au plan national l'action des différents organismes de sécurité sociale. **Il en deviendra, le 1er juillet 1946, son premier président.**

Électrices
ET
électeurs
DE LA
Sécurité
Sociale

Henri RAYNAUD, tête de liste
pour la région parisienne

Sans abstention ni panachage

VOTEZ
pour les listes
de la C.G.T.!

AUJOURD'HUI, par millions, dans toute la France, les travailleurs de toutes conditions, depuis le manœuvre jusqu'à l'ingénieur, les ouvriers, comme les employés, comme les fonctionnaires, sont appelés à participer à l'élection de leurs représentants aux conseils d'administration des caisses de Sécurité Sociale.

C'est la première fois en France que l'on confie aux assurés sociaux la gestion de leur propre Sécurité Sociale, c'est dire l'importance de ces élections et la nécessité pour les travailleurs d'y participer tous.

Au surplus, les attaques de la réaction contre la Sécurité Sociale, particulièrement concentrées autour de ces élections, leur donnent le caractère d'un véritable plébiscite fait parmi les travailleurs pour ou contre cette grande législation de progrès social.

EN fait, il s'agit à la fois de désigner les meilleurs administrateurs et de s'affirmer pour le programme actuel de Sécurité Sociale, afin de battre la réaction. Celle-ci a mobilisé toutes ses forces. Toute la presse réactionnaire donne. Le haut clergé exerce sur ses fidèles les pressions les plus vives. Tout est mis en œuvre pour faciliter, demain, le torpillage de la loi en essayant d'infliger un échec à la C.G.T., qui a joué dans son élaboration et son application un rôle absolument essentiel.

commettent cette faute impardonnable de tenter de dresser les syndicalistes contre les mutualistes. Vous trouverez également diverses listes de division.

Vous ne vous laisserez pas détourner de votre devoir, de votre intérêt. En masse, sans abstention, sans panachage, vous voterez pour les listes d'Union pour la Défense de la Sécurité Sociale, présentées par la Confédération Générale du Travail.

Henri RAYNAUD,
Secrétaire de la C.G.T.

**Un appel
de la C.G.T.**

Le Bureau Confédéral, à quelques heures des élections des administrateurs des Caisses de Sécurité sociale, fait appel à tous les travailleurs. Il leur demande, pour assurer la défense et les progrès de cette réalisation sociale, de voter en masse, sans abstention, ni panachage, pour les listes d'Union pour la défense de la Sécurité sociale, présentées par la C.G.T.

(Lire en 3^e page nos informations concernant les votes aux collèges électoraux : salariés, employeurs travailleurs, indépendants.)

Le rôle fondamental des petites mains de la CGT

Mais il serait injuste aussi d'oublier le rôle spécifique du corps militant dans cette œuvre. En six mois, près de 123 caisses primaires seront édifiées ainsi que 113 caisses d'allocations familiales grâce en partie à l'action des petites mains de la centrale ouvrière.

Mais, durant la période d'installation, les oppositions ne désarment pas. Les intrigues du MRP, de la Mutualité et du patronat pour faire reculer la date de mise en place des nouveaux organismes, pour maintenir les caisses d'affinités ou pour accorder aux allocations familiales une totale autonomie se poursuivent.

Rugueux et offensif dans son rôle de ministre, Ambroise Croizat sait aussi élaborer des compromis satisfaisants. Ainsi, concernant la désignation des futurs administrateurs, l'administration avait fait le choix d'attribuer sur la base de la représentativité des diverses organisations **les deux tiers des sièges aux représentants des salariés**, le reste aux employeurs.

Mais de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer le retour du principe de l'élection pour la désignation des administrateurs. La loi du 30 octobre 1946 leur donnera satisfaction. Les premières élections se dérouleront en avril 1947. Elles donneront lieu à des manœuvres diverses, mais, finalement, **elles seront un succès pour la CGT**. Celle-ci obtient la majorité dans 109 caisses primaires sur 124, mais aussi dans une très large majorité de caisses d'allocations familiales.

Dès sa mise en place, la Sécurité sociale fait l'objet d'attaques incessantes de la part de la droite et du patronat. Un certain nombre de thèmes, qui deviendront récurrents par la suite, émergent immédiatement : les cotisations pèsent sur les coûts des entreprises et nuiraient à leur productivité ; les prélèvements sociaux entraîneraient une réduction de l'épargne préjudiciable à l'investissement ; enfin, la Sécurité sociale aurait des effets inflationnistes et encouragerait l'augmentation des dépenses de soin et les abus. Bien sûr, ces critiques ignorent le rôle positif joué par la Sécurité sociale en matière de santé, sur la conjoncture économique, le maintien du niveau de vie et la productivité...

Dès 1948, le général de Gaulle dénonce l'inflation des dépenses sociales et insiste sur l'urgente nécessité de les réduire. De retour au pouvoir en mai 1958, il engage des politiques restrictives. Les mesures les plus spectaculaires concernent l'instauration d'une franchise sur les médicaments et une augmentation de près de 10 % de la part restant à la charge de l'assuré pour les médicaments. **Mais, devant les protestations populaires, le pouvoir recule et lâche du lest** en imposant avec succès le conventionnement (1960). Dorénavant, les travailleurs seront réellement remboursés sur la base de 80 % des tarifs conventionnés, ce qui marque un progrès réel.

- Charte de la médecine libérale de 1927, qui prévoit la liberté de choix du médecin et de sa prescription, et la liberté tarifaire
- perte de la liberté tarifaire en 1945, avec la création de la sécurité sociale
- paiement à l'acte fondé sur le conventionnement du tarif depuis 1960 : longue bataille au sein des syndicats de médecins.
- Encadrement tarifaire par des conventions nationales depuis les années 1960

Les atteintes contre le régime général se poursuivent

Mais la menace la plus sérieuse provient des choix économiques du nouveau régime. Prenant prétexte de l'ouverture de nos frontières à nos concurrents du Marché commun, le gouvernement entend arrimer l'évolution des salaires et des dépenses sociales à celle des gains de productivité des entreprises.

Le Ve Plan (1965-1970) prévoit notamment que l'évolution des cotisations doit être inférieure à celle des prestations. Cette politique des revenus rejoint celle du patronat qui mène une intense campagne sur le thème : la Sécurité sociale est certes un droit social, mais elle est aussi désormais une charge pour l'économie.

En mettant l'accent sur l'augmentation continue des dépenses de santé (c'est le fameux « trou »), le patronat réclame une réforme des structures de la Sécurité sociale. La réforme de 1967 comble ses vœux avec la création de trois caisses distinctes (maladie, vieillesse, allocations familiales) bénéficiant de ressources propres.

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) fait figure d'organisme unifiant en assurant la gestion de la trésorerie des trois organismes. **Ce démembrement de la « Sécu » renforce la tutelle de l'État, et l'introduction du paritarisme accroît la pénétration du patronat dans la gestion des caisses.**

La CGT et la CFDT avaient dix-huit sièges dans les anciens conseils d'administration, elles n'en occupent plus que cinq, dorénavant.

Ce changement s'effectue au bénéfice de la CFTC, de FO et de la CGC. La cotisation ouvrière est augmentée, et elle est assortie d'un dé plafonnement partiel, le ticket modérateur est porté à 30 % pour de nombreuses dépenses.

Le mouvement de mai-juin 1968 le ramènera à 25 %. De nombreux médicaments ne sont plus remboursés. Décidément, la note est lourde pour les salariés ! Depuis, les atteintes contre le régime général se poursuivent. La plus lourde de conséquences étant l'introduction dans la loi de finances pour 1991 de la contribution sociale généralisée (CSG) qui ouvre la porte à une modification radicale du financement de la Sécurité sociale.

«La sécurité sociale est la seule création de richesse sans capitale. La seule qui ne va pas dans la poche des actionnaires mais est directement investie pour le bien-être de nos citoyens. Faire appel au budget des contribuables pour le financer serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières. Ce que nous refusons.»

Ambroise CROIZAT en 1946



Document réalisé à partir du NUMÉRO SPÉCIAL DES CAHIERS DE L'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE / SEPTEMBRE 2020

DOSSIER Zones à Faibles Émissions (ZFE)

Nouvel outil de discriminations sociales

“À partir du 1er janvier 2025, près de 10 millions de voitures seront interdites de circulation du fait de l’instauration de zones à faibles émissions (ZFE) dans les 45 plus grandes agglomérations françaises.

Sont concernés les véhicules classés Crit’Air 3, soit les voitures mises en circulation avant 2005 pour les moteurs essence et 2010 pour les moteurs diesel. ”

Cette mesure répond aux impératifs d’amélioration de la qualité de l’air et de réduction des émissions de particules fines qui entraînent chaque année plus de 40 000 décès prématurés.

Mais cette interdiction des vieilles voitures va pénaliser les classes populaires qui n’ont pas les moyens d’acheter une voiture plus récente.

Les habitants des périphéries, « premiers de corvée » vivant en dehors des agglomérations où ils travaillent en raison du coût du logement, sont le plus souvent exclus des aides gérées par les collectivités, puisqu’ils n’y résident pas...

À notre sens, la ZFE est, en l’état, un outil de discrimination sociale qui va permettre à ceux qui ont les moyens financiers de s’acheter un véhicule dit « propre » de pénétrer dans les zones ciblées. Nous touchons à l’écologie punitive qui ne prend pas en compte véritablement la réalité sociale de ceux qui ont besoin de leur véhicule personnel pour circuler, car les autres moyens de transport mis à leur disposition, en particulier les moyens de transport collectif, ne répondent pas suffisamment à leurs besoins.

Comble de l’ironie, cette mesure favorise une classe sociale aisée qui, elle, pourra continuer à circuler dans la ZFE tout en bénéficiant d’une nouvelle fluidité de circulation en ayant écarté majoritairement les autres citoyens, moins aisés financièrement.

La mise en place des ZFE aurait dû être anticipée par le biais d’une étude d’impact socio-économique et des habitudes de déplacements des citoyens de l’aire d’activité de la zone concernée. Puis, à partir de cette étude, d’envisager les moyens nécessaires, notamment le développement du service public de transport de voyageurs, pour garantir le droit au transport et la liberté de circulation.

Ainsi, cela doit nécessairement, avant toute mise en place d’une ZFE, passer par un renforcement de l’offre de transport, principalement périphérique, pour que chaque citoyen puisse se déplacer de son lieu d’habitation jusqu’à sa destination dans la ZFE sans être obligé d’utiliser son véhicule personnel, tout en garantissant que cela ne se traduise pas par un allongement de son temps de parcours.

Très souvent, les collectivités et leur AOM (Autorité organisatrice de la mobilité) se contentent de renforcer les lignes fortes de transport collectif pénétrantes dans les ZFE au détriment des lignes périphériques.

Cette situation favorise l’utilisation des véhicules personnels pour se rapprocher des lignes fortes pénétrantes dans les ZFE au détriment de l’utilisation des transports collectifs sur l’ensemble du parcours.

Nous touchons là aux limites des politiques de transport au regard des capacités financières des collectivités.

Si, au niveau national, le législateur a doté les collectivités de plusieurs outils avec de fortes obligations, il en a oublié la partie financement (lois NOTRe et Maptam, LOM, transition énergétique).



SORTIE DES VÉHICULES DIESEL ET ESSENCE : OÙ EN SONT LES VILLES FRANÇAISES ?

Informations disponibles
au 22 juin 2022



	2019	2019	2021	2023	2024	2030
Paris						
Lyon¹	sept. 2022	sept. 2022	2024	2025	2026	
Strasbourg²	janv. 2022	janv. 2022	janv. 2023	janv. 2024	janv. 2025	
Grenoble³	2019	2019	2020	juill. 2022	juill. 2025	
Toulouse⁴	janv. 2023	janv. 2023	janv. 2023	janv. 2024		
Rouen⁴	sept. 2022	sept. 2022	sept. 2022			
Aix-Marseille	sept. 2022	sept. 2022	sept. 2023	sept. 2024		
Montpellier⁴	juill. 2022	janv. 2023	janv. 2024	janv. 2025	janv. 2028	
Nice⁴	janv. 2023	janv. 2023	janv. 2024			
Toulon	Bien qu'obligatoire, la ZFE n'a toujours pas été présentée					
Reims	janv. 2022	janv. 2022	janv. 2023	janv. 2024		
Saint-Étienne⁵	janv. 2022	janv. 2025	janv. 2025	janv. 2027		

1 - L'interdiction de circulation des véhicules non classés prévue en sept. 2022 sera dans un premier temps « pédagogique ». L'interdiction définitive interviendra en janv. 2023.

2 - L'ensemble des interdictions de circulation seront précédées de phases « pédagogiques ». L'interdiction définitive des Crit'Air 5 n'interviendra par exemple qu'en janv. 2023.

3 - Uniquement pour les véhicules professionnels. Conformément à la loi Climat et Résilience, des discussions sont en cours sur l'extension de la ZFE aux véhicules particuliers.

4 - Il a été décidé d'appliquer un calendrier différencié entre véhicules particuliers et véhicules professionnels. Les informations présentées ici concernent les véhicules particuliers.

5 - Uniquement pour les véhicules professionnels.

réseau
action
climat
france

Les conséquences sont alors supportées par des choix politiques favorisant la marchandisation du service public au détriment de l'intérêt général et des conséquences sociales pour les agents en charge de sa mise en oeuvre.

Cela se concrétise par la mise en place d'appels d'offres et de délégations de service public (DSP) par les AOM, qui se traduisent inéluctablement par des réponses des opérateurs de transports au moins-disant social. L'absence d'obligation visant à intégrer un volet social dans les conventions liant les opérateurs aux collectivités favorise des décisions politiques orientées essentiellement par l'aspect financier.

Il est également à noter que les collectivités et les opérateurs se trouvent en difficulté pour assurer de façon optimale le service public de transport face au manque de personnel et aux difficultés de recrutement.

C'est en lien avec le modèle économique favorisant le moins-disant social qui entraîne une désaffection des métiers de la conduite, ce qui va rajouter aux difficultés de renforcer le service public de transport de voyageurs pour apporter des réponses à la mise en place des ZFE.

En outre, les impacts sur le personnel en charge de la mise en oeuvre du service public de transport de voyageurs seront conséquents.

De nombreux lieux de travail se trouvent dans le périmètre des ZFE. Les salariés n'ont pas d'autres choix que de prendre leur véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail, car ce sont ces mêmes salariés qui vont mettre en oeuvre les transports collectifs...

Or, au regard des problèmes de rémunération, des salariés vont se trouver avec des véhicules personnels qui ne pourront plus pénétrer dans la ZFE et se rendre sur leur lieu de travail, sans être en capacité financière de changer de véhicule.

Autre impact sur les salariés, comme d'habitude, la décision politique est mise en oeuvre sans anticiper les conséquences sur les conditions de travail des personnels concernés.

La mise en place des ZFE s'accompagne également d'une diminution de la vitesse maximum, qui est abaissée à 30 km/h, sans que ne soient revus les temps de parcours des lignes de transport routier, avec les conséquences induites sur les conditions de travail et les tensions qui peuvent naître avec les usagers des transports.

L'utilisation des moyennes des vitesses commerciales pour justifier la limitation de cet impact ne suffit pas à justifier le manque d'anticipation sur ce sujet.

Le risque est de se retrouver avec des lignes ne pouvant plus respecter les temps de parcours et la perte d'efficacité sur le service public (retards, tension avec les usagers...).

En tout état de cause, la ZFE ne saurait être mise en place sans que le réseau de transports collectifs ne soit en capacité « d'absorber le choc », que ce soit en volume de voyages/jour, d'amplitude horaire, de trajet (territoires desservis, lien d'une périphérie à l'autre).



Jacky ALBRAND

Fédération des transports

CGT, animateur de l'UIT

AURA (Région Auvergne /Rhône Alpes)

L'Union Interfédérale des Transports fait des propositions.

C'est pourquoi nous demandons « d'assujettir » l'avancement de la ZFE au développement réel de l'offre de transport.

Concrètement, cela veut dire que le passage de l'interdiction d'un niveau de Crit'Air à celui d'en dessous devra être conditionné à la capacité du réseau à répondre au besoin de déplacement des populations.

H

pour Histoire

La chronique de

Christian LANGEAIS

Quand la petite histoire rejoint la Grande !

1936, la réunification de la CGT

Dans le cadre du rapprochement des forces de gauches en 1934 et 1935, les organisations syndicales sont amenées à se connaître, même si, nous l'avons vu, sur le terrain, les rapports comme chez les cheminots n'ont jamais cessés.

Et le 22 décembre 1935, le congrès départemental d'unification s'ouvre sous la présidence du cheminot Edouard Morel.

Depuis 1922, nous le savons, la CGT s'est séparée en deux confédérations, la CGT et la CGTU d'obédience communiste. Au fil des années la situation a évolué en faveur de la CGT qui a conservé ses effectifs (4539 adhérents dans 11 syndicats en 1934) alors que la CGTU (829 adhérents dans 5 syndicats à la même époque) a végété.

La CGTU regroupe pour un tiers des cheminots, des ouvriers (granitiers de Vire, des Métaux, des PTT et du bâtiment situés pour l'essentiel à Caen). La CGT comprend des fonctionnaires, notamment des enseignants et des employés, socialement et géographiquement plus diversifiés. Chez les cheminots hormis Lison la CGT est nettement mieux implantée que la CGTU.

C'est donc dans une situation délicate que les militants de la CGTU abordent le processus de réunification syndicale. Si celle-ci leur est donc a priori défavorable, l'unité leur offre de nouvelles possibilités d'action.

Mais les rapports CGT –CGTU ne sont pas seulement affaire de chiffres. Le plus important est le différent idéologique opposant les deux confédérations qui tout d'abord se rassemblent pour la cause antifasciste.

Ce sont les orientations nationales, la volonté de réunification dans la perspective du Congrès de janvier, qui aboutissent à lever les obstacles dans la Calvados. Du côté de la CGTU, les calvadosiens regardent l'unification avec hauteur tout en la considérant comme indispensable pour la sortir de son isolement. Et du côté de la CGT, forte de son implantation dominante elle envisage l'unification comme un moyen de renforcer encore ses positions.

Les négociations sont donc menées en perspective d'une répartition efficace des postes de responsabilités et en l'état des forces, à l'avantage de la CGT. Celle-ci, pour autant, consent à laisser la direction du syndicat des ouvriers des PTT à Gaston Baratte, ex-CGTU, tout en conservant celui des agents.

En définitive, le poids de la volonté de rassemblement exprimé

dans la situation politique française, conduit à un état d'esprit positif, conciliant, des uns et des autres.

Et finalement c'est l'institutrice Marie Langlois, ex secrétaire de l'UD CGT, socialiste, qui devient la première secrétaire de la CGT réunifiée à la fin 1935. Robert Letellier ex-CGTU, communiste bien connu devient son adjoint.

Dans l'euphorie de l'union, Marie Langlois va tenter de faire oublier presque quinze ans de querelles idéologiques et personnelles et ce « cessez-le-feu » va être respecté.

Les ex-CGTU de leur côté voient s'ouvrir de nouvelles perspectives. La CGT dans laquelle ils se sont intégrés loyalement compte maintenant, au début de 1936, au lendemain de son congrès départemental et à la veille de son congrès national de

Toulouse, 5000 adhérents, de quoi trouver à déployer leur activité.

La réunification syndicale est donc un élément fondamental du renforcement de l'ensemble du Front populaire.

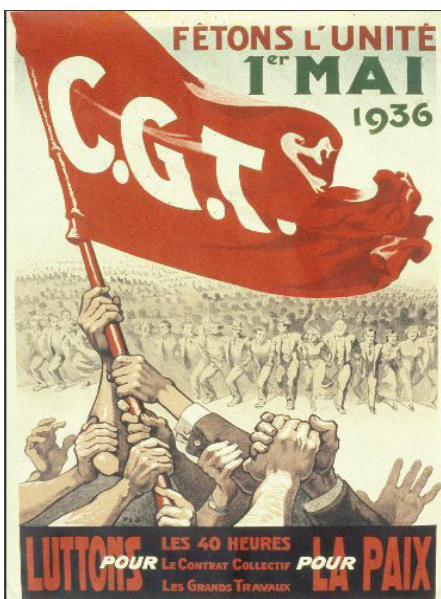
Pour la première fois depuis longtemps, le 1er mai est fêté dans l'unité. Des rassemblements ont lieu non seulement à Caen, Mézidon, Honfleur et Colombelles comme d'ordinaire, mais aussi à Condé-sur-Noireau, Trouville, Saint-Sever, Cabourg, Bayeux, Saint-Rémy, Falaise. Cependant, une seule préoccupation accapare désormais l'énergie et l'attention des militants : le résultat des élections législatives, dont l'issue sera capitale.

Car l'objectif du Front populaire est la conquête du pouvoir par les forces de gauche. Et la campagne électorale

commence le 1er janvier 1936 avec la réunion du second congrès du Front populaire chargé de présenter et d'étudier son programme. Celui-ci est facilement accepté dans la Calvados. Chaque parti travaillant certes pour la victoire mais conservant bien évidemment l'espoir de se renforcer, de ne pas perdre sa spécificité.

Des militants de l'ex CGTU, tels Daniel Gachet chef d'équipe aux PTT à Vire, Armand Etienne cheminot de Lisieux, vont se trouver ainsi engagés comme communistes dans l'élection législative. Si au plan national le Front populaire l'emporte, les sept députés du Calvados sont de droite.

Le parti socialiste confirme sa première place avec 11,25 %, contre 10,2 % pour les radicaux. De son côté, le parti communiste est le parti qui progresse le plus avec 6,2%, 4993 voix, (résultat multiplié par trois depuis l'élection de 1932), le meilleur résultat depuis sa naissance.



1^{er} Mai

FAISONS FLEURIR LES LUTTES



UN 1^{ER} MAI HISTORIQUE
ET UNITAIRE #STOP64ANS

